



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

PRIORITÉS D'ACTION

2026

Forte d'une dynamique favorable et des avancées significatives réalisées par le marché des capitaux marocain en 2025, l'AMMC intensifie en 2026 son action dans l'accompagnement du développement du marché des capitaux, la préservation de sa résilience et le renforcement de sa contribution au financement de l'économie nationale.

Il s'agit de consolider les fondements d'un marché efficient et accessible, tout en s'engageant résolument dans l'accompagnement des transitions majeures que sont la durabilité, l'innovation technologique et l'inclusion financière.

Les priorités d'actions 2026 de l'AMMC s'articulent autour des axes du plan stratégique 2024-2028 et sont portées par une vision centrale: **Un marché des capitaux efficient, accessible et tourné vers l'avenir, levier stratégique pour financer l'économie réelle, protéger l'épargne et stimuler la compétitivité du Maroc.**

1 Œuvrer au développement d'un marché des capitaux efficient et accessible

1. Développer le financement par le marché
2. Soutenir la dynamique du marché boursier

2 Accompagner les nouveaux enjeux de l'innovation financière et de la durabilité

1. Contribuer à la mise en œuvre du cadre stratégique de la finance durable et de la gouvernance
2. Soutenir l'innovation pour favoriser le développement de nouvelles solutions de financement, l'inclusion financière et l'efficience du marché
3. Renforcer la coopération régionale

3 Renforcer l'éducation financière au service de la mobilisation de l'épargne et de la protection des investisseurs

1. Elargir la portée des actions d'éducation financière
2. Consolider et élargir le spectre de l'habilitation

4 Adapter le dispositif de supervision à un marché des capitaux en constante évolution

1. Consolider l'approche de supervision par les risques et favoriser les contrôles thématiques
2. Veiller à l'intégrité du marché et à la protection des investisseurs
3. Accompagner les acteurs en matière d'efficacité du dispositif LBC&FT
4. Élargir le périmètre de supervision de l'AMMC



Poursuivre la mise en place d'une organisation interne plus performante

1. Poursuivre la stratégie de digitalisation et intégrer l'Intelligence Artificielle
2. Renforcer les compétences internes et la démarche RSE

PRIORITÉS D'ACTION 2026

1

ŒUVRER AU DÉVELOPPEMENT D'UN MARCHÉ DES CAPITAUX EFFICIENT ET ACCESSIBLE

1. Développer le financement par le marché

L'AMMC entend renforcer l'efficacité du marché obligataire à travers, notamment l'accompagnement de l'essor de la dette privée, l'encouragement à la notation financière et l'amélioration de la transparence du marché secondaire des titres de créances.

L'AMMC engagera également la mise en œuvre des fonds de dette prévus par l'amendement de la loi sur les OPCC. À cet effet, l'Autorité collaborera étroitement avec le ministère de l'Économie et des Finances et le Secrétariat Général du Gouvernement pour finaliser les textes d'application de cette loi. Ces fonds de dette, structurés sous forme d'OPCC, constitueront une source de financement alternative pour les entreprises et les infrastructures, tout en enrichissant l'offre d'actifs pour les investisseurs professionnels.

Par ailleurs et sur la base des travaux préparatoires menés en 2025, l'AMMC procédera au lancement effectif de l'étude relative à la titrisation. Cette étude vise principalement à élaborer une grille d'évaluation permettant d'identifier les opérations de titrisation les plus adaptées au contexte marocain, en tenant compte de leur contribution au financement de l'économie, de leur attractivité pour les investisseurs, et d'une gestion des risques différenciée selon les types de montages.

2. Soutenir la dynamique du marché boursier

Portée par une croissance importante des levées de fonds sur le marché et une participation accrue des épargnants, l'AMMC s'engage à accompagner cette dynamique par des initiatives structurantes visant à poursuivre le soutien au développement du marché boursier.

L'AMMC mobilisera ainsi son écosystème pour renforcer l'offre de solutions permettant de faciliter l'allocation de l'épargne disponible, de réduire le coût du capital pour les entreprises, de fluidifier davantage le processus des introductions en bourse et de soutenir le lancement effectif du marché à terme. L'Autorité accompagnera également les gestionnaires pour la création de nouvelles catégories d'OPCVM tels que les OPCVM cotés en bourse (ETF).

En partenariat avec la Bourse de Casablanca, l'Autorité finalisera le dispositif de cotation des OPCI pour permettre l'accès au grand public à cet instrument. Elle veillera aussi à accompagner les entreprises de marché pour renforcer la résilience des infrastructures post-marché y compris celles relatives au marché à terme.

PRIORITÉS D' ACTIONS 2026

2

ACCOMPAGNER LES NOUVEAUX ENJEUX DE L'INNOVATION FINANCIÈRE ET DE LA DURABILITÉ

1. Contribuer à la mise en œuvre du cadre stratégique de la finance durable et de la gouvernance

L'AMMC poursuivra sa contribution à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Finance Climat 2030, élaborée avec le ministère de l'Économie et des Finances, Bank Al-Maghrib et l'ACAPS. Les actions clés porteront sur la mise en place d'une taxonomie verte, l'évolution du reporting ESG vers les standards internationaux et la publication d'un guide à l'attention des Commissaires aux Comptes sur la revue des fonds levés via des émissions durables.

Par ailleurs, l'AMMC poursuivra la promotion des bonnes pratiques de gouvernance à travers la sensibilisation et l'accompagnement des émetteurs pour l'adoption des bonnes pratiques définies dans le nouveau code de bonne gouvernance spécifique aux entreprises faisant appel public à l'épargne.

2. Soutenir l'innovation pour favoriser le développement de nouvelles solutions de financement, l'inclusion financière et l'efficacité du marché

En 2026, une attention particulière sera consacrée à l'opérationnalisation du Crowdfunding, à travers notamment l'agrément des premières plateformes. Parallèlement, les travaux de finalisation du cadre réglementaire relatif aux cryptoactifs se poursuivront.

L'AMMC entend, par ailleurs, renforcer le rapprochement entre les porteurs de projets Fintech et les acteurs du marché par la création d'une communauté du marché des capitaux dédiée à l'innovation technologique financière. L'Autorité contribuera également, en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes, à la mise en œuvre de la feuille de route du Morocco Fintech Center.

Enfin, l'AMMC poursuivra son évaluation des opportunités technologiques émergentes et mènera des actions de sensibilisation en faveur d'une innovation responsable, conciliant protection des investisseurs et intégrité du marché des capitaux.

3. Renforcer la coopération régionale

Dans une démarche de renforcement de son action régionale et d'harmonisation réglementaire, l'AMMC poursuivra son accompagnement auprès des régulateurs du continent, dans une logique de coopération Sud Sud. L'objectif est de favoriser une convergence des pratiques de supervision et promouvoir une compréhension partagée des enjeux structurels et émergents des marchés financiers.

L'Autorité consolidera également son leadership régional en structurant et en déployant son plan d'action du « Marrakech Pledge », initiative continentale dédiée à la promotion de la finance durable, visant à accélérer la mise en œuvre d'actions concrètes et coordonnées en Afrique.

PRIORITÉS D' ACTIONS 2026

3

RENFORCER L'ÉDUCATION FINANCIÈRE AU SERVICE DE LA MOBILISATION DE L'ÉPARGNE ET DE LA PROTECTION DES INVESTISSEURS

1. Élargir la portée des actions d'éducation financière

Dans un contexte de participation croissante des investisseurs particuliers au marché boursier, l'AMMC intensifiera ses actions d'éducation financière. À cet effet, un programme ciblé sera déployé, soit en direct par l'AMMC soit à travers son écosystème, avec des contenus et des canaux de diffusion adaptés, mettant l'accent sur les bonnes pratiques en matière d'investissement en instruments financiers et les risques inhérents aux placements financiers. Et pour mieux comprendre et suivre les comportements des individus face à l'épargne et l'investissement, l'AMMC s'attellera à la finalisation du projet de l'Observatoire de l'Épargne et de l'Investissement.

S'agissant des professionnels du marché, l'AMMC poursuivra le déploiement des actions prévues dans le cadre de la convention avec le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM). L'Autorité consolidera ainsi le programme de formation initié en 2025 et implémentera, en 2026, une plateforme e-learning dédiée aux marchés et instruments financiers.

2. Consolider et élargir le spectre de l'habilitation

Le dispositif d'habilitation des professionnels, lancé en 2019, a atteint sa phase de maturité avec plus de 500 professionnels habilités à date.

En 2026, l'AMMC prévoit le déploiement de la certification internationale des gérants de portefeuilles, élaborée et validée avec les professionnels à la suite d'une première phase préparatoire. L'habilitation sera également élargie aux nouveaux acteurs, en particulier les Conseillers en Investissement Financier (CIF).

Enfin, l'AMMC procédera à une évaluation de son dispositif d'habilitation sur la base du retour d'expérience et l'évolution de la pratique de certification par les régulateurs des marchés financiers.

PRIORITÉS D' ACTIONS 2026

4

ADAPTER LE DISPOSITIF DE SUPERVISION À UN MARCHÉ DES CAPITAUX EN CONSTANTE ÉVOLUTION

1. Consolider l'approche de supervision par les risques et favoriser les contrôles thématiques

L'AMMC poursuivra en 2026 les actions visant à faire évoluer son approche actuelle de supervision basée sur les risques (Risk-based Supervision : RBS). Tout en soutenant l'évolution du marché, cette méthodologie permettra une évaluation continue et plus fine des acteurs du marché, une identification proactive des risques émergents et systémiques pesant sur le marché des capitaux et une planification plus efficace des actions de supervision de l'Autorité.

Dans le cadre de cette révision du dispositif de supervision et suite à l'intensification des contrôles menée durant les 3 dernières années (101 missions effectuées), la priorité sera désormais accordée aux missions thématiques (SCOP) ainsi qu'aux secteurs présentant des risques spécifiques nécessitant une intervention prioritaire (missions SCRIN). Les principales thématiques ont trait à la Bourse en ligne, à la collecte et au traitement des ordres réseaux, au dispositif de déontologie et de gestion des conflits d'intérêt, au dispositif de LBC&FT et à la résilience des infrastructures post-marché.

2. Veiller à l'intégrité du marché et à la protection des investisseurs

Parallèlement à sa mission de surveillance du marché, l'AMMC intensifiera ses efforts de sensibilisation pour prévenir les abus de marché. L'Autorité publiera un guide dédié, rappelant le cadre juridique marocain et les meilleures pratiques d'encadrement des abus de marché.

En outre, une attention particulière sera accordée à la prévention des escroqueries financières et ce, en étroite collaboration avec les autorités compétentes, notamment Bank Al-Maghrib et l'Autorité Nationale du Renseignement Financier (ANRF).

3. Accompagner les acteurs en matière d'efficacité du dispositif LBC&FT

Dans le cadre du lancement du 3^e cycle d'évaluation mutuelle par le GAFIMOAN, qui s'étalera entre 2026 et 2028, et outre les missions de contrôle, l'AMMC accompagnera les acteurs du marché afin de renforcer l'efficacité de leur dispositif en matière de LBC&FT, notamment par la publication de nouveaux guides, l'organisation de séances de sensibilisation et de formation et la diffusion de l'évolution des risques en lien avec le marché des capitaux.

4. Élargir le périmètre de supervision de l'AMMC

En 2026, l'AMMC engagera une révision de son périmètre de supervision. Cette démarche vise à mieux intégrer les risques émergents et à s'adapter aux évolutions du marché et ce, afin de renforcer l'efficacité globale de l'action de l'Autorité.

L'AMMC proposera également un encadrement réglementaire de la gestion sous mandat visant à soumettre les entités exerçant cette activité à l'agrément et à la supervision de l'Autorité. La publication d'un guide de recommandations et de bonnes pratiques est également prévue.

RETOUR SUR LES RÉALISATIONS 2025

L'année 2025 s'est caractérisée par une dynamique exceptionnelle sur le marché des capitaux, marquée par une croissance soutenue et une performance robuste, contribuant ainsi au financement de l'économie réelle.

Les levées de fonds sur les différents segments de marché ont connu des évolutions notables. Le volume des émissions obligataires a ainsi plus que doublé, tandis que le segment actions a progressé de près de 70%, porté notamment par trois introductions en bourse totalisant 6 milliards de dirhams. La gestion collective n'est pas en reste avec une nette progression des souscriptions nettes en OPCVM, qui atteignent 84,8 milliards de dirhams – soit près du double du niveau de 2024. Enfin, le marché de la titrisation a connu une hausse significative ; les montants levés s'établissent à 15,5 milliards de dirhams, contre 2,4 milliards un an auparavant.

Par ailleurs, l'écosystème des professionnels s'est renforcé avec l'enregistrement de 5 Conseillers en Investissement Financier (CIF) et l'agrément de 8 nouveaux acteurs : trois sociétés de gestion d'OPCVM et cinq sociétés de gestion d'OPCC.

1

ŒUVRER AU DÉVELOPPEMENT D'UN MARCHÉ DES CAPITAUX EFFICIENT ET ACCESSIBLE

1. Évolution du cadre réglementaire de la gestion d'actifs

Sur le plan réglementaire, la dynamique des réformes structurantes s'est poursuivie, notamment avec la publication de la nouvelle loi sur les OPCVM au Bulletin Officiel. Cette refonte renforce les règles qui régissent les OPCVM et leurs sociétés de gestion afin de mieux protéger les épargnants, de favoriser l'innovation, de renforcer la transparence du marché et d'aligner la réglementation aux meilleures pratiques internationales. Cette nouvelle loi a pour objectif d'accroître tant la contribution des OPCVM au financement de l'économie que leur attractivité pour les investisseurs locaux et internationaux.

L'AMMC a engagé une démarche globale de réflexion sur l'encadrement de la gestion sous mandat, matérialisée par la création d'un service

dédié, les travaux préliminaires de rédaction d'un projet de cadre réglementaire et la diffusion de recommandations, sous forme de guide, à destination des gestionnaires et investisseurs.

2. Encadrement du Marché à terme

L'AMMC a poursuivi ses efforts en faveur du développement et de la diversification du marché des capitaux marocain. L'année 2025 a été marquée par le visa du premier contrat à terme ferme sur l'indice MASI 20 et l'agrément des 6 premiers membres négociateurs et compensateurs. Cette étape structurante a été le fruit d'un important travail d'opérationnalisation réglementaire et prudentielle, mené en étroite collaboration avec Bank Al-Maghrib dans le cadre de l'Instance de Coordination du Marché à Terme (ICMAT), la Bourse de Casablanca et le Ministère de l'Économie et des Finances.

Plusieurs ateliers de sensibilisation ont également été organisés au profit de différentes catégories d'investisseurs institutionnels (la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurance (FMSAR), l'Association des Sociétés de Gestion et Fonds d'Investissement Marocains (ASFIM) et l'Association des Gestionnaires de Fonds de Placements Collectifs en Titrisation (AGFT)).

3. Adoption d'un nouveau référentiel de bonne gouvernance

En tant que membre de la Commission Nationale de Gouvernance d'Entreprise, l'AMMC a activement participé aux travaux de modernisation du code Marocain de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise. Dans ce cadre, le nouveau référentiel adopté en 2025 introduit un code général de bonne gouvernance et cinq codes spécifiques aux principaux profils d'entreprises.

L'AMMC a particulièrement veillé à adapter les principes et recommandations du nouveau code au contexte du marché des capitaux et aux besoins de ses acteurs. À ce titre, le code général de bonne gouvernance est, pour la première fois, complété par une déclinaison spécifique aux entreprises faisant appel public à l'épargne.

4. Renforcement des partenariats institutionnels pour le développement de solutions de financement

L'AMMC a renforcé sa coopération institutionnelle pour améliorer l'accessibilité du marché et favoriser la mobilisation de l'épargne au service de l'investissement productif et du développement territorial.

À cet effet, l'AMMC a signé un protocole d'accord avec l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État et de suivi des performances des établissements et entreprises publics (ANGSPE) afin de faciliter le recours au marché des capitaux dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Actionnariale de l'État (PAE).

L'Autorité et l'Association des Régions du Maroc (ARM) ont également engagé une démarche commune et ont co-organisé un atelier d'échanges autour des solutions proposées par le marché des capitaux pour le financement des Régions.

En ce qui concerne le secteur privé, l'AMMC s'est engagée, aux côtés du ministère de l'Industrie et du Commerce, la CGEM et la Bourse de Casablanca, dans le lancement d'un programme de formation et d'accompagnement d'entreprises industrielles à fort potentiel avec pour objectif de les préparer à mobiliser des financements sur le marché.

RETOUR SUR LES RÉALISATIONS 2025

2

ACCOMPAGNER LES NOUVEAUX ENJEUX DE L'INNOVATION FINANCIÈRE ET DE LA DURABILITÉ

1. Accompagnement des Fintechs

Engagée en faveur de l'innovation, l'AMMC a mené plusieurs actions dont essentiellement la contribution aux travaux relatifs à l'élaboration du projet de loi n°42-25 sur les crypto-actifs, conformément aux meilleures pratiques internationales et aux exigences en matière de LBC&FT.

En parallèle, l'Autorité a œuvré à la structuration de l'écosystème Fintech national en assurant l'accompagnement des porteurs de projets via le portail Fintech de l'AMMC et en participant activement à la définition de la stratégie et de la feuille de route du Morocco Fintech Center et à son opérationnalisation.

2. Dynamisation de l'activité nouvelle de Crowdfunding

Dans le cadre du suivi du lancement de l'activité de Crowdfunding, l'AMMC a poursuivi son accompagnement des opérateurs souhaitant exercer cette activité. L'année 2025 a été marquée par un intérêt accru pour ce segment, qui s'est notamment traduit par le dépôt de trois demandes d'agrément de sociétés de financement collaboratif (SFC), le traitement de dix-neuf demandes de renseignement, et l'organisation de plusieurs réunions avec des porteurs de projets envisageant la création de SFC.

3. Renforcement de la coopération internationale

Sur le plan international, l'année 2025 a été marquée par une dynamique soutenue d'engagements et de coopérations. L'AMMC a renforcé son influence et sa visibilité en organisant, à Rabat, la 23^e session de l'Institut Francophone de la Régulation Financière (IFREFI) et en présidant, à Athènes, l'assemblée annuelle du Partenariat Méditerranéen des Régulateurs des Valeurs Mobilières (PRVM), dont l'Autorité assure la présidence pour le mandat 2025-2026.

Parallèlement, l'AMMC a poursuivi son implication active au sein de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (IOSCO) à travers sa contribution aux travaux normatifs des comités techniques et aux études et consultations de l'organisation.

Dans le cadre de son engagement en faveur du développement de la finance durable, l'AMMC a organisé un workshop conjoint World Bank-IOSCO sur l'adoption des normes de l'ISSB au profit des régulateurs de la région.

Enfin, l'AMMC a accueilli plusieurs délégations étrangères - notamment la SEC Nigéria, l'AMF-UMOA, la COSUMAF et l'ARMF Mauritanie - illustrant ainsi le rôle grandissant de l'AMMC en tant que modèle de régulation financière en Afrique.

RETOUR SUR LES RÉALISATIONS 2025

3

RENFORCER L'ÉDUCATION FINANCIÈRE AU SERVICE DE LA MOBILISATION DE L'ÉPARGNE
ET DE LA PROTECTION DES INVESTISSEURS

1. Diversification des initiatives d'éducation financière

L'AMMC a renforcé ses actions d'éducation financière en direction d'un public plus varié et avec des outils diversifiés. Parmi les actions phares enregistrées en 2025, l'organisation de la première édition d'un Hackathon sous le thème « Innovation pour l'éducation financière et l'accès aux marchés des capitaux », compétition qui vise à encourager les jeunes étudiants à développer des solutions innovantes favorisant l'inclusion financière et l'accès au marché des capitaux à un public plus large.

L'AMMC a également déployé différents concours et activités ludiques avec une couverture géographique plus étendue (notamment Dakhla, Guelmim, Beni Mellal et Tanger) et enrichi son nouveau site dédié à l'éducation financière « Le Marché des capitaux pour tous » avec de nouveaux supports pédagogiques.

2. Poursuite des actions d'habilitation des professionnels

Le dispositif d'habilitation des professionnels, administré par l'AMMC, a enregistré une activité importante répartie entre les sessions d'examen d'habilitation et le traitement des dossiers de renouvellement sur la base des programmes de formation continue, avec un total de 141 professionnels concernés.

Par ailleurs, les travaux préparatoires à la mise en place d'une certification internationale des gérants de portefeuilles ont été finalisés, en vue d'un lancement effectif au premier semestre 2026.

RETOUR SUR LES RÉALISATIONS 2025

4

ADAPTER LE DISPOSITIF DE SUPERVISION À UN MARCHÉ DES CAPITAUX EN CONSTANTE ÉVOLUTION

1. Intensification et digitalisation des contrôles

Dans le cadre de la priorité accordée à l'intensification des contrôles, l'Autorité a réalisé 37 missions d'inspection en 2025. Ces contrôles ont concerné l'ensemble des secteurs d'activité du marché des capitaux, notamment les sociétés de gestion d'OPCVM et d'OPCA et l'activité de dépositaire des fonds.

Parallèlement, le projet de digitalisation des inspections a été finalisé pour un déploiement prévu en 2026.

2. Déploiement renforcé de la surveillance et de la prévention des abus de marché

Durant l'année 2025, et dans le cadre de la mission de surveillance et de prévention des abus de marché, l'AMMC a effectué 239 actions de sensibilisation auprès des sociétés de bourse et des investisseurs et a procédé à l'ouverture de 5 enquêtes.

Aussi, dans un contexte marqué par l'arrivée de nombreux nouveaux investisseurs sur le marché boursier, l'Autorité a sensibilisé le public pour redoubler de vigilance et s'informer avant tout investissement, en rappelant les risques liés à l'utilisation de plateformes de trading frauduleuses et la nécessité de se méfier des conseils circulant sur les réseaux sociaux ou les groupes privés de messagerie.

3. Poursuite de l'engagement en faveur de la Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC&FT)

L'AMMC a poursuivi son engagement en faveur de la LBC&FT à travers plusieurs leviers, notamment la conduite d'actions de sensibilisation et d'accompagnement des opérateurs de marché et l'adoption de l'approche par les risques à travers la diffusion des résultats de l'évaluation nationale des risques (ENR) et de la mise à jour de la cartographie des risques relative au marché des capitaux.

Par ailleurs, la fin de l'année 2025 a été marquée par le lancement officiel du 3^e cycle d'évaluation mutuelle, à la suite de la rencontre entre le Chef de gouvernement et la Présidence du GAFIMOAN.

4. Amendement du Règlement Général de l'AMMC

L'AMMC a révisé son Règlement Général par l'Arrêté n° 1697.25, publié au Bulletin Officiel.

Les ajustements portent essentiellement sur le traitement des plaintes et les modalités de fonctionnement du Collège des sanctions et d'instruction des dossiers qui lui sont soumis. Les amendements opérés visent principalement à accroître la fluidité de la procédure de sanction devant le Collège.



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
+d0E+ +oE4Oo0x+ | 8x0A0* | 6xAXoOI
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Avenue Annakhil, Hay Riad Rabat, Maroc

Tel. : +212 (0) 5 37 68 89 00 Fax : +212 (0) 5 37 68 89 46



www.ammc.ma



[/ammc](https://www.linkedin.com/company/ammc)



[@ammc_news](https://twitter.com/ammc_news)